MUNICIPALITE D'ORMONT-DESSOUS

Au Conseil communal
d'Ormont-Dessous

Le Sépey, le 27 février 2015

PREAVIS N° 3/2015

Réfection de la place du Marché couvert au Sépey et marquage de places de parc - Demande de crédit

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit pour financer les travaux de réfection de l'entier de la place située autour du Marché couvert au Sépey et le marquage de places de parc extérieures.

2. Situation

La Municipalité a la responsabilité d'organiser des places de stationnement pour le nouveau collège intercommunal et a décidé de marquer des places de parc autour du Marché couvert. Constat a été fait que l'enrobé (revêtement bitumineux) a subi l'outrage du temps et nécessite une réfection avant d'entreprendre des travaux de marquage.

3. Proposition

Forte de ce qui précède, et après avoir étudié différentes variantes, la Municipalité propose la réfection de l'entier de la place y compris le coffre (sous couche en tout venant) et le marquage de places de stationnement.

Les travaux comprennent plusieurs étapes, notamment le dégrappage, la coupe, la fouille et la pose d'un revêtement bitumineux ACT 16R, soit 8 cm d'épaisseur.

25 à 28 places de parc seront marquées côté gare, 4 en long côté route cantonale et 15 le long du terrain de sport (cf. plan ci-après).



4. Coût des travaux

Mise en place du chantier	Fr.	6'000.00
Dégrappage, coupe, fouille	Fr.	28'265.00
Evacuation des matériaux, y compris taxes	Fr.	53'750.00
Fourniture et pose de grave	Fr.	56'620.00
Façon de planie	Fr.	11'025.00
Fourniture et pose ACT 16 R	Fr.	84'000.00
Divers pour grilles et poteaux marché du bétail	Fr.	5'790.00
Réserve pour divers et imprévus	Fr.	20'000.00
	Fr.	265'450.00
Rabais 3%	./. Fr.	7'963.50
TVA 8%	Fr.	20'598.92
Sous-total	Fr.	278'085.42
Marquage des places de stationnement TTC	Fr.	5'000.00
Total	Fr.	283'085.42
Total arrondi à	Fr.	284'000.00

Si l'épaisseur et la qualité de l'ancien coffre sont satisfaisantes, une économie notable pourra être effectuée sur l'évacuation des matériaux terreux et sur la fourniture et la pose de grave. Le poste « installation de chantier » pourra, quant à lui, être revu à la baisse si les travaux sont groupés avec d'autres dans le secteur.

Une plus-value est à prévoir si les matériaux à évacuer devaient avoir une teneur en HAP supérieure à 20'000. Les mesures seront définies en laboratoire (Laboroute). Dans ce cas, le coût d'acheminement en décharge spéciale est fixé à Fr. 280.- le m3.

5. Financement

Ces travaux seront financés par les liquidités et amortis sur une durée de 15 ans.

6. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

Vu le préavis municipal no 3/2015 du 27 février 2015,

Ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- **d'octroyer à la Municipalité un crédit de Fr. 284'000.00 destiné au financement des travaux de réfection de l'entier de la place située autour du Marché couvert au Sépey et du marquage de places de parc extérieures ;**
- **d'admettre le mode de financement proposé ;**
- **d'amortir cet investissement sur 15 ans.**

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndic — La Secrétaire

Annie Oguey — Isabelle Mermod Gross

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 3 mars 2015

Délégué municipal : M. Philippe Morier, Municipal